

# HI-GEAR ANTIGEL DE QUALITÉ AVEC ONCTUOSITÉ

Date de la préparation: 02/2012

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom du fournisseur:**

**NLS PRODUCTS**  
**BOX 790, 1 Lakewood Cres**  
**Bobcaygeon, ON**  
**K0M 1A0**  
**Tel: (705) 738-2321 Fax: (705) 738-4550 EMAIL: mail@nlsproducts.ca**

**Nom du produit :** Diesel Anti-Gel  
**Numéro de produit:** HG310  
**Usage du produit :** Additif.  
**Fabricant :** Hi-Gear, Inc.14 Brent Drive Hudson, MA 01749  
**Numéro de téléphone d'urgence :** CHEMTREC: 1-800-424-9300 (É-U et Canada)  
1-703-527-3887 (International)

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES

##### AVERTISSEMENT

INFLAMMABLE. TOXIQUE PAR INHALATION. NOCIF SI AVALÉ. IRRITANT POUR LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU. NOCIF: PEUT PROVOQUER UNE ATTEINTE DES POUMONS EN CAS D'INGESTION.

**Effets potentiels sur la santé :** Voir la section 11 pour plus d'information.

**Voies d'exposition :** Contact avec la peau, l'absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

**Yeux :** Irritant pour les yeux.  
**Peau :** Peut irriter la peau.  
**Ingestion :** Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
**Inhalation :** Toxique par inhalation. Peut causer l'irritation des voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs et de brouillards peut provoquer de la somnolence, des vertiges, de la nausée, des vomissements et des troubles respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.

**Effets chroniques :** Le contact répété ou prolongé avec la peau pourrait l'assécher et causer de l'irritation et de la dermatite.

**Signes et symptômes :** Irritation sévères des yeux, avec rougeur prononcée et douleur. Les

symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuilement et gerçure de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer de la somnolence et des vertiges.

**Conditions médicales aggravées par exposition :** Étant donné ses propriétés irritantes, ce produit peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau et du système respiratoire.

**Organes cibles :** La peau, les yeux, l'appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires, le foie, les reins, le sang.

**Effets potentiels sur l'environnement :** Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

### Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Combustibles pour moteur diesel n° 2	68476-34-6	10 - 30
Non-1-ène	124-11-8	10 - 30
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	10 - 30
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	3 - 7
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	3 - 7
Éthylbenzène	100-41-4	3 - 7
Naphtalène	91-20-3	1 - 5
Triméthylbenzène	25551-13-7	1 - 5
Xylène	1330-20-7	0.1 - 1

### Section 4 : PREMIERS SECOURS

**Contact avec les yeux :** En cas de contact, rincez immédiatement à l'eau courante. En cas de port de lentilles cornéennes, retirez celles-ci si facilement réalisable. Si l'irritation persiste, obtenez des soins médicaux.

**Contact avec la peau :** En cas de contact, rincez immédiatement à l'eau courante. Retirez les vêtements/souliers contaminés. Lavez les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consultez un médecin.

**Inhalation :** En cas d'inhalation, transportez la personne exposée à l'air frais. Si elle ne respire plus, donnez la respiration artificielle. Si elle a de la difficulté à respirer, appliquez lui un masque à oxygène.

**Ingestion :** Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquez le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Obtenez des soins médicaux.

**Conseils généraux :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

**Avis aux médecins :** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

### Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Inflammabilité :** Inflammable d'après les critères du SIMDUT.

**Produits extincteurs :**

**Moyens d'extinction appropriés :** Poussière, mousse, dioxyde de carbone.

**Méthodes d'extinction inappropriées :** Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

**Produits de combustion :** Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes de l'azote, hydrocarbures.

**Données sur l'explosibilité :**

**Sensibilité aux chocs :** Pas disponible.

**Sensibilité aux décharges électro-statiques :** Pas disponible.

**Protection pour les pompiers :** Gardez le matériel en amont des flammes. Portez un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

#### **Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles :** Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Isolez l'endroit affecté et n'y laissez pas pénétrer les personnes non protégées ou non requises. Éliminez toute source d'ignition.

**Précautions environnementales :** Ne pas laissez s'écouler dans les canalisations de drainage, égouts, fossés et cours d'eau. Pour prévenir la contamination de l'environnement, n'utilisez qu'un minimum d'eau.

**Méthodes de contention :** Contenez et/ou absorbez le déversement avec un matériau inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placez ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire s'écouler dans les égouts par arrosage ou laissez s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

**Méthodes de nettoyage :** Pelletez le matériau et placez le dans un contenant de disposition. Ventilez la zone.

**Autre information :** Pas disponible.

#### **Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

##### **Manipulation :**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

##### **Stockage :**

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais, loin des produits chimiques incompatibles.

#### **Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

##### **Directives d'exposition**

<b>Ingrédient</b>	<b>Limites d'exposition ACGIH-TLV</b>
Combustibles pour moteur diesel n° 2	100 mg/m <sup>3</sup>
Non-1-ène	Pas disponible.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Pas disponible.
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	5 mg/m <sup>3</sup> (brume)
1,2,4-Triméthylbenzène	25 ppm
Éthylbenzène	100 ppm
Naphtalène	10 ppm
Triméthylbenzène	25 ppm
Xylène	100 ppm

**Mesures d'ingénierie :** Aérez/ventilez les lieux pour garder l'expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

##### **Protection individuelle :**

**Protection pour les yeux et le visage :** Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains :** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps :** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire :** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Considérations sur l'hygiène générale :** Manipulez selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

#### Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence :</b>	Pas disponible.
<b>Couleur :</b>	Incolore ou jaune pâle.
<b>Odeur :</b>	Odeur de pétrole.
<b>Seuil de l'odeur :</b>	Pas disponible.
<b>État physique :</b>	Liquide.
<b>pH:</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité :</b>	Pas disponible.
<b>Point de congélation :</b>	-73 à -79 °C (-100 à -110 °F)
<b>Point d'ébullition :</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair :</b>	~ 30 °C (86 °F)
<b>Taux d'évaporation :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil minimal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil maximal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur :</b>	> 1 (Air = 1)
<b>Poids spécifique :</b>	0.845 (Eau = 1)
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Négligeable.
<b>Coefficient de répartition eau/huile :</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Pourcent volatil, Pd. % :</b>	Pas disponible.
<b>COV, Pd. % :</b>	Pas disponible.

#### Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité :** Stable dans des conditions normales d'entreposage. Conserver dans un endroit frais.

**Conditions de réactivité :** Chaleur. Matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles :** Oxydants.

**Produits de décomposition dangereux :** Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes de l'azote, hydrocarbures.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

#### Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Combustibles pour moteur diesel n° 2	9000 mg/kg, rat	Pas disponible.
Non-1-ène	Pas disponible.	Pas disponible.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	> 5000 mg/kg, rat	> 590 mg/m <sup>3</sup> 4hr, rat; > 5.2mg/L 4hr, rat;
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	8400 mg/kg, rat	3400 ppm 4hr, rat
1,2,4-Triméthylbenzène	3400 mg/kg, rat	18000 mg/m <sup>3</sup> 4hr, rat
Éthylbenzène	3500 mg/kg, rat	17.2 mg/L 4hr, rat
Naphtalène	490 mg/kg, rat	> 340 mg/m <sup>3</sup> 1hr, rat
Triméthylbenzène	8970 mg/kg, rat	Pas disponible.
Xylène	4300 mg/kg, rat	5000 ppm 4hr, rat

**Yeux :** Irritant pour les yeux. Irritation sévères, avec rougeur prononcée et douleur.

**Peau :** Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.

**Ingestion :** Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**Inhalation :** Toxique par inhalation. Peut causer l'irritation des voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs et de brouillards peut provoquer de la somnolence, des vertiges, de la nausée, des vomissements et des troubles respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.

### EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

**Organes cibles :** Pas disponible.

**Effets chroniques :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Cancérogénicité :** Dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Ingrédient	Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. *
Combustibles pour moteur diesel n° 2	G-A3
Non-1-ène	Non listé.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Non listé.
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Non listé.
1,2,4-Triméthylbenzène	Non listé.
Éthylbenzène	G-A3, I-2B, CP65
Naphtalène	G-A4, I-2B, N-2, CP65
Triméthylbenzène	Non listé.
Xylène	G-A4, I-3

\* Voir la section 15 pour plus d'information.

**Mutagénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Effets sur la reproduction :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Effets développementaux :**

**Tératogénicité :** Dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Embriotoxicité :** Dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Sensibilisation des voies respiratoires** : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Sensibilisation de peau** : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Matières toxicologiquement synergiques** : Pas disponible.

#### Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Effets écotoxicologiques** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Persistance et dégradabilité** : Pas disponible.

**Bioaccumulation / accumulation** : Pas disponible.

**Mobilité dans l'environnement** : Pas disponible.

#### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

##### Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes réglementations local, régional, provincial et fédéral. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

##### Appellation réglementaire en vertu du TMD

UN1993; LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Distillats de pétrole, Éthylbenzène); Classe 3 (6.1); GE III

Quantité limitée ( $\leq 5L$ )

#### Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### Fédéraux

**Canadien** : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

##### Inventaires du monde

Ingrédient	Canada LIS/LES
Combustibles pour moteur diesel n° 2	LIS
Non-1-ène	LES
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	LIS
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	LIS
1,2,4-Triméthylbenzène	LIS
Éthylbenzène	LIS
Naphtalène	LIS
Triméthylbenzène	LIS
Xylène	LIS

##### HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 3\*      Inflammabilité - 2      Risque Physique - 0      EPP - C

##### NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 3      Inflammabilité - 2      Réactivité - 0

**Estimation de risque** : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

**AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :**

**OSHA (O)** Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle.

**ACGIH (G)** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.

A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.

A2 - Présumé carcinogène à l'homme.

A3 - Carcinogène animal.

A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.

A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.

**IARC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.

1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.

2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.

2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.

3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.

4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.

**NTP (N)** Programme de toxicologie national.

1 - Connu être carcinogène.

2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

<b>Section 16 : AUTRES INFORMATIONS</b>
---

**Clause d'exonération de responsabilité :**

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il peut ne pas être valide pour ce matériel si il est employé en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

**NLS Products  
Box 790, 1 Lakewood Cres  
Bobcaygeon, ON K0M 1A0  
Tel: 705-738-2321 Fax: 705-738-4550  
mail@nlsproducts.ca  
www.nlsproducts.ca**